BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 10 du 3 février 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD

 $relative \ aux \ droits \ financiers \ du \ personnel \ militaire \ et \ de \ ses \ ayants \ cause.$

Du *31 janvier 2023*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DEFENSE :

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Du 31 janvier 2023 NOR A R M S 2 3 0 0 2 2 7 J

Référence(s):
Code de la défense - partie législative, notamment ses articles L. 4123-1 à L. 4123-6.
Diàra(e) inita(e)
Pièce(s) jointe(s):
Deux annexes et deux cent quatre-vingt-une fiches.
Texte(s) abrogé(s):
- Instruction N° 201820/DEF/DFR/FM/2 du 31 octobre 1990 relative aux conditions d'octroi du complément spécial pour charges militaires de sécurité (BOC, p. 3904).
2 Instruction N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD du 14 décembre 2022 relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.
Classement dans l'édition méthodique :
BOEM 420-0.1.1.
Référence de publication :

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD du 31 janvier 2023.

Pour le ministre des armées et par délégation :

La cheffe du service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles,

Cécile LOMBARD.